Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1912)

Heft: 124

Buchbesprechung: Schweizerisches Jahrbuch für Kunst und Handwerk 1912 [Wilhelm Stotz]

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Aussi l'on pourrait réduire la cotisation. Sinon la section du Valais à l'unanimité a décidé qu'elle serait obligé de démissionner. Le prix que coûte le journal n'a aucun rapport avec les avantages bien minimes que présente *L'Art Suisse*.

De temps en temps, une petite dispute ne suffit pas à alimenter le journal; et bientôt l'on sera obligé d'ajouter une traduction italienne pour arriver à remplir les quatre feuilles. En vous remerciant de vouloir bien insérer ces quelques remarques qui n'ont point d'amertume, veuillez croire, monsieur et cher collègue, à mes sentiments distingués.

Raphy Dallèves, président
de la Société des peintres et sculpteurs,
section du Valais.

AVIS DE LA RÉDACTION.

Conseil des Etats.

(Fin de la session du matin du 21 juin.)

Rapport de gestion pour 1911.

. . . Le chapitre pour l'avancement et l'encouragement des Beaux-Arts en Suisse donne occasion au rapporteur (**Locher,** Zurich) à quelques remarques.

L'art suisse doit sortir de son état de désunion (Zerfahrenheit), il doit travailler à relever le goût artistique du peuple et au développement de l'esprit patriotique. On s'est plaint de ce que l'école dite Hodlérienne se trouverait privilégiée chez nous au détriment des autres conceptions d'art, fait qui se croit sentir aussi bien pour les subventions que pour les achats de tableaux pour la Confédération. De ce fait les expositions du Turnus perdent aussi de leur valeur. Le jury serait choisi d'une façon partiale et le soleil et la pluie seraient distribués d'un seul côté. Mais la position des autorités dans la lutte des opinions et dans la concurrence des divers groupes est souvent difficile; il faut dire que la subvention fédérale de frs. 100,000 par an ne suffit pas à soutenir l'avancement de l'art avec efficacité partout où il le faudrait. — L'orateur recommande au Conseil fédéral de choisir à l'avenir de nouveau lui-même le jury.

Heer appuie cette dernière proposition. Les dernières propositions de la Société des P. S. et A. S. trahissent de nouveau la même partialité que précédemment. Il est temps que le Conseil fédéral intervienne. Saint-Gall a renoncé à la somme de frs. 6000.— pour l'achat de tableaux, parce que le choix des œuvres qui étaient susceptibles d'être achetées était étroitement et partialement limité. Le même fait s'est produit à d'autres endroits. L'orateur a été, à cause de son vote de décembre dernier, attaqué et offensé de certain côté qui représente cette conception d'art étroite, ce qui le laisse exceptionnellement froid, mais cela témoigne de l'esprit qui règne dans ce camp. Il demande à la place de cette étroitesse, largeur d'idées et tolérance pour toutes les façons de voir.

Le Conseiller fédéral **Motta** répond en qualité de représentant extraordinaire du chef de département Ruchet, puisqu'à côté de ce dernier son remplaçant est également absent pour cause de maladie. Il oppose à toute demande d'augmentation du crédit des Beaux-Arts de frs. 100,000 son veto formel, parce que l'état des finances de la Confédération ne permet aucune augmentation. Pour l'apaisement des différends d'opinions et des querelles dans le domaine de l'art on conseille au Conseil fédéral de nommer lui-même le jury. Le Conseil fédéral examinera la question. L'art et l'opinion publique doivent se trouver d'accord et l'orateur soumettra ces propositions au Conseil fédéral en temps voulu.

EXPOSITIONS

Exposition de peintres bernois au «Kursaal» à Interlaken du 14 juillet au 24 août 1912. (Matin de 10 h. à midi. Après-midi de 2 h. à 6 h. et le soir de 8 h. à 10 h. $^1/_2$.)

C'est la troisième fois qu'une exposition d'art s'ouvre à Interlaken au Kursaal, dont la direction s'est toujours montrée favorable aux entreprises de ce genre et qui n'a pas craint les sacrifices occasionnés par celles qui ont eu lieu déjà.

Il nous semble que l'innovation est heureuse en ce sens que précédemment il s'agissait d'«expositions internationales» tandis que cette fois c'est l'art local qui est offert au public étranger visitant cette station importante en Suisse qu'est Interlaken. L'étranger ne vient pas ici pour voir de l'art et encore moins de l'art international; mais si, en passant, il a l'occasion de se faire une idée de l'art local du pays qu'il traverse, cela est certes pour beaucoup d'un grand intérêt.

Espérons que le projet qui flottait jadis dans l'air de construire dans les jardins du Kursaal un bâtiment d'exposition se réalisera dans un avenir pas trop lointain. Ou bien encore, — c'est une idée que je soumets — puisque nous avons maintenant un bâtiment transportable appartenant à la Confédération et qui pourra être loué pour des occasions de ce genre en entier ou en partie, pourquoi ne se servirait-on pas, du moins provisoirement, de ce bâtiment pour donner à cette exposition un développement plus considérable que cela n'a été possible jusqu'ici? Th. D.

Bibliographie

Schweizerisches Jahrbuch für Kunst und Handwerk 1912. (Edité par Wilhelm Stotz, Bienne.)

Notre pays est trop petit pour que de riches publications d'art puissent être éditées avec profit, comme c'est le cas pour la France et l'Allemagne. Il faut d'autant plus estimer le courage d'un éditeur qui risque une entreprise comme celle dont le prospectus vient de paraître; mais il faut dire qu'à voir les quelques illustrations que celui-ci contient et en voyant le nom des auteurs du texte, cet annuaire a toutes les chances de faire son chemin, d'autant plus que le prix de souscription de frs. 8.— nous paraît modeste. Quoique cet ouvrage soit publié en langue allemande, nous aurions voulu voir la Suisse latine traitée moins sommairement. Espérons que cette lacune sera comblée dans l'annuaire de l'année suivante.

Atelier à la Montagne

A louer pour saison d'hiver **à Château d'Oex** petite Maison contenant atelier 8 m × 5,5 m, 4 pièces, cuisine et dépendances; meublée. Prix à convenir. S'adresser à l'administration du Journal.

Reklame-Drucksachen ::
Buchdruckerei Benteli A.-G., Bümpliz

Druck und Expedition: Buch- und Kunstdruckerei Benteli A.-G., Bümpliz.